Febelgra
united in
graphics

n°7 juillet 2025

FIRST IMPRESSION

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

Chiffres du secteur 2024

Loi-programme

édition 07

3.
Édito

4.
Chiffres du secteur 2024 (Partie 2)

8.
Loi-programme : mesures sociales et fiscales

10.
Impact des suspensions sur les congés annuels
Simplification admistrative

11.
EURD : Schéma des obligations

14.
Rétrospective : Assemblée Générale

15.
Question du mois : la lettre de voiture CRM

16.
Nouveau membre : GraphicDSIGN

18.
Contestation de la facturation électroniqie

19.
Activités

20.
Update chiffres

22.
En bref

23.
Focus sur le papier

24.
Partners in Creativity

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier | Pour une gestion forestière responsable
FSC® C012419

First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
Suivez-nous sur les médias sociaux :

www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra
www.instagram.com/febelgra

Rédaction Marisa Bortolin - Kelly Ciancimino - Kelly De Meuter - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke
Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be
Impression Antilope De Bie Printing
E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO

Les vacances d'été et d'autres sujets

Marc Vandenbroucke – Directeur Général

Pour beaucoup d'entre nous, la course effrénée d'avant les vacances bat son plein. Heureusement, nous pourrons bientôt souffler un petit peu et recharger nos batteries. Nous serons ainsi à nouveau en pleine forme, prêts à entamer un automne dynamique et fructueux.

Le gouvernement fédéral entamera également bientôt sa pause estivale, officiellement du 21 juillet à fin août. Une période de repos un peu plus longue que celle qui nous est généralement accordée mais reste à voir si les mesures promises dans l'accord gouvernemental seront mises en œuvre à temps. Certaines sont déjà en place, bien entendu, mais nous attendons surtout avec impatience les initiatives qui soutiennent l'entrepreneuriat et redonnent de l'oxygène à notre secteur.

Le 19 juin dernier, Febelgra a tenu son Assemblée Générale annuelle, cette fois dans le cadre chaleureux et nostalgique du Carré à Willebroek. Ce fut une soirée mémorable au cours de laquelle nos membres ont non seulement découvert l'aperçu des activités de Febelgra durant l'année écoulée, mais ont également pu profiter d'un spectacle surprenant de l'humoriste-mentaliste Gili, suivi d'un délicieux walking dinner. Et bien sûr, impossible de clore une soirée au Carré sans une touche musicale entraînante. Un compte-rendu détaillé et des photos d'ambiance vous attendent plus loin dans ce numéro.

Dans cette édition, nous publions également la deuxième partie des chiffres sectoriels 2024. Ceux-ci offrent un aperçu de la situation financière et économique de notre secteur. Nous avons constaté une légère hausse du chiffre d'affaires total. Parallèlement, les investissements ont reculé et la balance commerciale s'est dégradée. Bref, des signaux contrastés. De plus, cette hausse du chiffre d'affaires doit être nuancée, étant donné le caractère exceptionnel de cette double année électorale. Sans ce coup de pouce temporaire, une baisse aurait probablement été plus réaliste.

Plus que jamais, la coopération entre tous les acteurs de notre industrie est cruciale. La foi en un avenir durable et porteur d'opportunités reste notre fil conducteur, et Febelgra continuera à s'y engager pleinement.

Même durant l'été – bien que temporairement en effectif réduit – nous restons disponibles pour nos membres. Nous ne prenons pas de congés politiques.

Au nom de toute l'équipe de Febelgra, nous vous souhaitons de tout cœur de très bonnes vacances bien méritées !

ACTUA

Chiffres du secteur 2024

PARTIE 2 : FINANCIER-ECONOMIQUE

Dans le précédent numéro de votre « First Impression », nous vous avons présenté la première partie des chiffres du secteur. Nous y avons analysé l'emploi au sein du secteur : après une baisse de -4,76 % en 2023, le nombre de travailleurs a encore diminué de -3,08 % en 2024. Cela correspond à une perte de 237 postes de travail ramenant le total à 7.454 emplois. Le nombre d'employeurs a également diminué de -7,65 %. Que nous disent les indicateurs économiques et financiers ? Suivent-ils la même tendance ? Découvrez tous les détails dans cette édition.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du secteur (hors journaux) a augmenté de +0,99 % en 2024, passant de € 2,230 à € 2,252 milliards. Si l'on inclut les quotidiens, qui ont enregistré une baisse de -5,67 %, on constate une légère hausse du chiffre d'affaires total, passant de € 2,271 à 2,290 milliards d'euros.

Nous pouvons qualifier cette nouvelle de positive, mais il faut également tenir compte du fait que 2024 était une année électorale à double scrutin. Malheureusement, il n'y a pas de chiffres précis disponibles sur la part représentée par les imprimés électoraux, mais il est évident que les élections ont donné un coup de pouce, probablement à l'origine des 22 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires. Si l'on estime que les impressions électorales ont représenté environ 30 millions d'euros, on peut craindre qu'en réalité, le chiffre d'affaires structurel du secteur ait reculé en 2024.

Quoi qu'il en soit : en 2024, les imprimeries ont enregistré une hausse de leur chiffre d'affaires de +2,46 % ; les entreprises de prépresse ont rencontré une baisse de leur chiffre d'affaires de -5,21 %, tout comme les entreprises de finition avec -2,24 %.

Compte tenu du caractère exceptionnel des dernières années

Tableau 1 : Chiffre d'affaires de l'industrie graphique par sous-secteur pour la période 2014-2024 (Source : SPF Économie)

En € 1.000.000	Imprimeries de journaux	Imprimeries	Prépresse	Finition	Total (journaux non inclus)	Total (journaux inclus)
2014	140,79	2182,01	463,57	55,78	**2701,36**	**2842,15**
2015	111,45	2050,91	430,43	50,99	**2532,34**	**2643,79**
2016	58,45	1947,08	422,04	49,25	**2418,38**	**2476,83**
2017	52,90	1965,57	465,26	49,62	**2480,48**	**2533,35**
2018	44,04	2003,64	465,39	47,98	**2517,02**	**2561,05**
2019	39,74	2192,59	424,15	42,92	**2659,66**	**2699,40**
2020	31,80	1806,97	379,88	37,52	**2224,37**	**2256,17**
2021	34,60	1667,86	424,82	36,26	**2128,94**	**2163,54**
2022	39,15	1864,87	430,06	38,72	**2333,65**	**2372,80**
2023	40,90	1790,60	402,97	36,60	**2230,17**	**2271,07**
2024	**38,58**	**1834,58**	**381,96**	**35,78**	**2252,32**	**2290,90**

1. La bonne nouvelle est que le secteur des journaux a connu une croissance de ses revenus pour la deuxième année consécutive, mais cela peut être dû en partie au fait que certains journaux sont imprimés pour des partenaires étrangers.

liées au coronavirus, nous sommes obligés d'établir une dernière comparaison avec 2019 (la dernière année « normale »). Cela nous mène à l'image suivante de la perte de chiffre d'affaires :

- Imprimeries : -16,33 % ;
- Entreprises de finition : -16,64 % ;
- Prépresse : -9,95 %.

Le ralentissement économique et les décisions des grandes enseignes de distribution, qui pour des raisons souvent liées au greenwashing réduisent leur marketing papier au profit du numérique, ont un impact négatif sur la demande d'imprimés commerciaux. Malgré l'insuffisance de chiffres disponibles à ce sujet, nous savons également que des écarts importants existent entre les différents sous-secteurs du marché. Les segments du livre, de l'impression grand format, des étiquettes, des autocollants et des emballages s'en sortent généralement bien.

Investissements

Après un certain redressement en 2023, les investissements ont reculé en 2024 dans presque tous les segments, à l'exception des entreprises de finition. Toutefois, en valeur nominale, cela ne représente qu'une petite fraction des investissements totaux du secteur.

Cette baisse de plus de -9 % témoigne d'une baisse de confiance des entreprises. Cependant, la poursuite de l'automatisation et de la robotisation constitue plus que jamais la solution au problème des coûts de production et de main-d'œuvre élevés. C'est la seule voie possible pour préserver la compétitivité.

Commerce extérieur – Balance commerciale

En matière de commerce extérieur, les résultats sont contrastés. Les exportations ont légèrement augmenté de +0,15 %, représentant toujours environ 31 % du chiffre d'affaires total (voir tableau 4).

Côté importations, on constate une hausse de +3,67 %. La balance commerciale redevient donc négative, avec un déficit de 2,25 millions d'euros. C'est la troisième année consécutive depuis 2021 que la balance commerciale est déficitaire – une situation qui ne s'était encore jamais produite.

Cela signifie que notre compétitivité diminue par rapport à nos principaux partenaires commerciaux (Pays-Bas, France, Allemagne). Les causes

Tableau 2 : Les investissements de l'industrie graphique belge pour la période 2016-2024 (Source : SPF Économie)

En € 1.000.000	Imprimeries de journaux	Imprimeries	Prépresse	Finition	Total (journaux non inclus)	Total (journaux inclus)
2016	2,70	102,60	20,60	3,10	126,30	129,00
2017	1,80	102,10	26,30	2,47	130,87	132,67
2018	4,73	84,35	28,40	2,53	115,28	120,01
2019	2,42	80,55	22,36	2,85	105,76	108,18
2020	1,68	58,26	19,31	1,33	78,90	80,58
2021	1,51	53,79	27,97	1,07	82,83	84,34
2022	1,44	62,37	22,28	2,00	86,65	88,09
2023	2,49	71,88	22,71	1,96	96,55	99,04
2024	2,39	63,83	20,92	2,96	87,71	90,10

sont multiples : prix de l'énergie plus élevés, inflation salariale structurelle, et réglementation contraignante. Sur ce dernier point, l'accord de gouvernement apporte un certain soulagement, mais les mesures concrètes qui permettraient un réel soutien à l'entrepreneuriat se font encore attendre.

Partenaires commerciaux

Qui figurera parmi nos cinq principaux partenaires commerciaux en termes d'exportations et d'importations en 2024 ? Le détail se trouve dans les tableaux 5 et 6.

Les positions de leader, tant à l'exportation qu'à l'importation, restent inchangées. Les Pays-Bas sont toujours notre principale destination d'exportation, suivis de la France. Ensemble, ils représentent 48,5 % des exportations. En 2023, ces deux pays représentaient encore plus de 55 % des exportations.

Du côté des importations, la France reste en tête, suivie des Pays-Bas. Ensemble, ils représentent 59,10 % de nos importations, soit un pourcentage quasiment identique à celui de 2023.

Tableau 3 : Part de l'export dans le chiffre d'affaires (imprimeurs de journaux inclus) pour la période 2014-2024

En € 1.000.000	Chiffre d'affaires export vs chiffre d'affaires total du secteur		Chiffre d'affaires total (%)
2014	1052,00	2842,15	37,01
2015	949,00	2673,96	35,49
2016	983,00	2476,00	39,70
2017	921,00	2533,00	36,36
2018	930,00	2561,00	36,31
2019	765,00	2699,40	28,34
2020	650,00	2256,17	28,81
2021	669,54	2163,54	30,95
2022	737,27	2372,80	31,07
2023	716,75	2255,60	31,78
2024	**717,84**	**2290,90**	**31,33**

Nos trois principaux partenaires commerciaux restent donc les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Du côté des importations, l'augmentation de la part de la Chine est particulièrement notable, mais elle doit bien sûr être relativisée en termes nominaux.

Résumé et conclusions

2024 semble à première vue avoir été une année relativement stable. Toutefois, les chiffres de l'emploi continuent de baisser, sans que le plancher ne semble encore atteint. Par ailleurs, nous constatons une légère hausse des exportations, éclipsée par une hausse plus forte

Tableau 4 : Export et import dans l'industrie belge de l'imprimerie (y compris l'impression de journaux) pour la période 2014-2024 (Source : Agence pour le Commerce extérieur)**. De légers écarts sont possibles car des codes SH sont utilisés au lieu des codes NACE.**

En € 1.000.000	Export (Mio EUR)	Évolution (%)	Import (MIO EUR)	Évolution (%)	Balance commerciale (MIO EUR)	Évolution (%)
2014	1052,00	-5,48	985,00	-7,51	67,00	39,58
2015	949,00	-9,79	758,00	-23,05	191,00	185,07
2016	983,00	3,58	734,00	-3,17	249,00	30,37
2017	921,00	-6,31	736,00	0,27	185,00	-25,70
2018	930,00	0,98	743,00	0,95	187,00	1,08
2019	765,00	-17,74	705,00	-5,11	60,00	-67,91
2020	650,00	-15,03	648,00	-8,09	2,00	-96,67
2021	669,54	3,01	759,18	17,16	-89,64	-4582,00
2022	737,27	10,12	740,80	-2,42	-3,53	-96,06
2023	716,75	-2,78	694,60	-6,24	22,15	527,48
2024	**717,84**	**0,15**	**720,09**	**3,67**	**-2,25**	**-110,16**

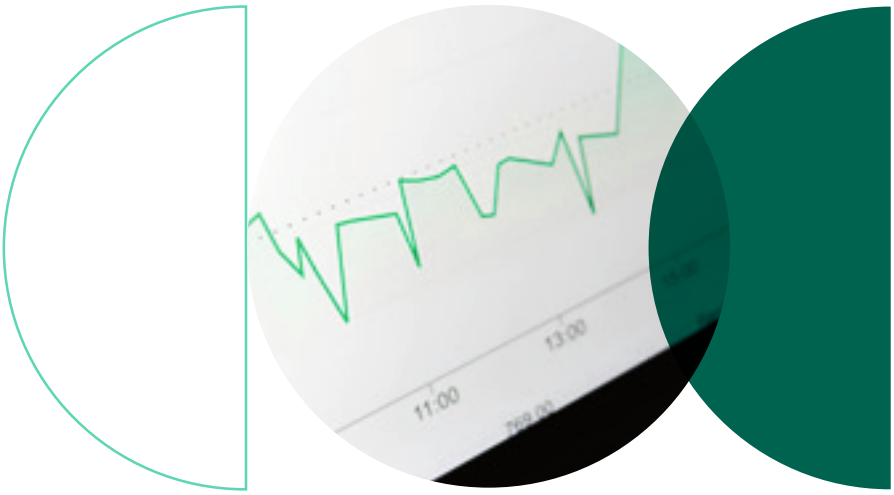

Tableau 5 : Les 5 principaux pays exportateurs en 2024

Top 5 - 2024	Export (MIO EUR)	Part de l'export (%)
Pays-Bas	179,87	25,10
France	167,65	23,40
Allemagne	72,69	10,10
Royaume-Uni	65,23	9,10
États-Unis	30,07	4,20

Tableau 6 : Les 5 principaux pays importateurs en 2024

Top 5 - 2024	Import (MIO EUR)	Part de l'import (%)
France	225,00	31,20
Pays-Bas	200,58	27,90
Allemagne	60,59	8,40
Chine	49,10	6,80
Royaume-Uni	32,90	4,60

des importations. Quant au chiffre d'affaires total du secteur, nous constatons une timide hausse d'un peu moins de 1 %, tout en sachant que 2024 était une année électorale.

Si l'on tient compte de la hausse des prix de vente et de la part de l'impression électorale, il est plus que probable que le chiffre d'affaires structurel ait diminué en réalité.

Les causes restent largement les mêmes :

- La flambée des prix des matières premières et l'inflation des salaires entre 2022-2023 ont entraîné une augmentation du coût de l'impression.
- En conséquence, certains groupes de clients (comme la grande distribution) ont réduit leurs volumes, voire quitté le marché.
- Notre compétitivité sur le marché international est également devenue plus difficile en raison du point a).
- Des réglementations contraignantes, principalement européennes, empêchent les entrepreneurs de se concentrer pleinement sur leur activité.
- Les taxes parfois exorbitantes imposées par les villes et les communes pour la distribution d'impressions non adressées.

Finalement, les défis en 2025 resteront identiques :

1. Les conditions de marché toujours difficiles poussent de nombreux produits imprimés vers le segment du luxe. Les volumes diminuent mais l'impression reste indispensable, même dans un monde hybride. De la naissance jusqu'à la fin, l'impression joue un rôle dans la vie de chacun.
2. La consolidation du secteur se poursuit, tout comme l'attention croissante portée à la durabilité. Mais cette dynamique est freinée par la perception (erronée) du gouvernement et du consommateur. D'où l'importance de la campagne « Les Impressionneurs » qui doit être soutenue par tous les acteurs du secteur.
3. Mais le Print n'est PAS mort ! Et des signaux positifs le confirment : la France a récemment décidé de ne pas introduire l'autocollant « Oui pub » à l'échelle nationale après une période de test. En Allemagne, les ventes de livres chez les jeunes adultes ont augmenté de 14 % et les détaillants locaux reviennent à l'imprimé après avoir constaté que le tout-digital avait entraîné une chute importante de leur chiffre d'affaires.

Des questions ? Contactez marc.vandenbroucke@febelgra.be

Loi-programme

Le gouvernement approuve les premières mesures sociales et fiscales

Le 27 mai 2025, le gouvernement fédéral a approuvé le projet de la première loi-programme. Il reprend les mesures sociales et fiscales les plus urgentes issues de l'accord de coalition du gouvernement De Wever. Cette première phase se concentre principalement sur les questions budgétaires urgentes ; d'autres mesures suivront au cours de l'été. Le projet de loi est soumis au Parlement en vue d'une approbation et d'une publication rapide. Bien que le texte définitif puisse encore être légèrement modifié et que la date exacte d'entrée en vigueur doit encore être fixée, nous vous présentons d'ores et déjà les principaux points d'attention en matière sociale et fiscale dans cet article.

Mesures sociales

1. Exonération de la cotisation patronale au-delà du plafond salarial

Cette mesure prévoit une exonération des cotisations patronales pour la partie du salaire dépassant un montant plafond déterminé par un arrêté royal. Cela signifie que les cotisations sociales complètes ne sont plus dues pour les salaires élevés. Attention : le montant exact du plafond n'est pas encore connu.

Entrée en vigueur : 1er juillet 2025.

2. Harmonisation du mécanisme d'indexation des prestations sociales et des salaires des fonctionnaires

Désormais, les prestations sociales et les salaires des fonctionnaires seront indexés à partir du troisième mois suivant le mois où l'indice pivot est

dépassé. Un exemple concret pour les employeurs est le complément d'entreprise octroyé aux anciens travailleurs dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC).

Entrée en vigueur : 1er juillet 2025.

3. Congé parental pour le placement familial de longue durée

Het recht op ouderschapsverlof wordt uitgebreid naar werknemers die als pleegouder zijn aangesteld in het kader van langdurige pleegzorg (minstens zes maanden). Dit is een belangrijke stap richting een gelijke behandeling van pleeg- en biologische ouders.

Entrée en vigueur : 1er juillet 2025 - applicable aux demandes introduites auprès de l'employeur à compter de cette date.

4. Réforme de la réglementation du chômage

La loi-programme prévoit une réforme en profondeur des règles relatives aux allocations de chômage. Les principaux changements sont les suivants :

- Limitation de la durée du droit aux allocations chômage ;
- Renforcement des conditions d'accès ;
- Allongement de la période de référence ;
- Dégressivité renforcée : allocations plus élevées au début, baisse plus rapide par la suite ;
- Limitation des allocations d'insertion pour les jeunes diplômés (< 25 ans) à un maximum de 12 mois.

Entrée en vigueur : de manière progressive à compter du 1er janvier 2026.

5. Pensions

En matière de pensions, la loi-programme ne contient que des dispositions relatives à l'indexation. Voici les changements :

- L'indexation des pensions légales intervient trois mois après le dépassement de l'indice pivot.
- Une limitation temporaire de l'indexation s'applique aux pensions légales les plus élevées :
  - Indexation intégrale (2 %) si le total des pensions est inférieur à € 5.183 ;
  - Indexation limitée à € 5.286,17 pour un total compris entre € 5.183 et € 5.250 ;
  - Augmentation forfaitaire de € 36,17 pour un total de € 5.250 euros ou plus ;
  - Pas d'indexation lorsque le total atteint le plafond absolu (à compter du 1er février 2025 : € 8.291,60 brut/mois).

Entrée en vigueur : 1er juillet 2025

Mesures fiscales

1. Adaptation du régime RDT

Le régime RDT (revenus définitivement taxés) évite une double imposition sur les bénéfices au sein d'un groupe de sociétés : lorsqu'une filiale a déjà été imposée sur son bénéfice, la société mère ne paie pas d'impôt sur les dividendes reçus, sous certaines conditions.

- La loi-programme renforce les conditions d'accès à ce régime ;
- Le relèvement prévu du seuil de participation à 4 millions d'euros n'aura pas lieu ; le seuil de 2,5 millions d'euros est maintenu ;
- Le passage d'un régime de déduction à un régime d'exonération fera probablement l'objet d'un futur paquet législatif.

2. Approche plus souple en cas de première erreur fiscale

L'accord de gouvernement vise à instaurer une relation plus équilibrée entre l'administration fiscale et le contribuable. Une première étape a été franchie :

- Pas de majoration automatique d'impôt en cas de première erreur commise de bonne foi ;
- Instauration de la présomption de bonne foi du contribuable ;
- Après quatre années sans erreur, une nouvelle infraction est à nouveau considérée comme une première infraction" ;
- À terme, des délais plus courts d'investigation et d'imposition seront également introduits.

3. Lutte contre l'évitement de la taxe sur les comptes-titres

Le taux de la taxe sur les comptes-titres reste de 0,15 % pour les portefeuilles supérieurs à un million d'euros, mais les tentatives d'évitement seront plus sévèrement sanctionnées. Pour les comptes divisés notamment, il existe désormais une présomption d'abus fiscal, que le contribuable peut toutefois réfuter. Il est important de veiller à une application équilibrée de cette mesure afin que tous les contribuables ne soient pas considérés à tort comme étant des fraudeurs.

Lisez la suite ›

4. Harmonisation entre la réserve de liquidation et le régime VVPR-bis

La réserve de liquidation est une mesure fiscale avantageuse pour les petites entreprises qui permet de mettre une partie des bénéfices de côté pour qu'ils soient distribués plus tard à un taux avantageux, après un prélèvement initial de 10 %. Cela aboutissait à une charge fiscale totale de 13,64 %. Le régime VVPR-bis offre également, sous des conditions plus strictes, un taux réduit de 15 % de précompte mobilier après une période d'attente. Jusqu'à récemment, les conditions et la charge fiscale différaient entre les deux systèmes, mais ils sont désormais harmonisés :

- Le délai d'attente passe de cinq à trois ans ;
- Les deux systèmes sont soumis à un taux uniforme de 15 % de précompte mobilier.
  Cette mesure portera la charge fiscale effective sur la réserve de liquidation de 13,64 % à 15 %.

5. Autres mesures fiscales de la loi-programme

- La taxe de sortie en cas d'émigration de sociétés ;
- Extension du taux de TVA de 6 % pour la démolition et reconstruction ;
- Mise en œuvre technique d'un nouveau cycle de régularisation fiscale.

La plupart des mesures fiscales devraient entrer **en vigueur à partir du 1er juillet 2025**.

Quelles sont les autres mesures à venir à court terme ?
Une deuxième phase comprendra d'autres mesures, dont notamment une réforme complète du régime RDT, une réforme du régime des expatriés, de la fiscalité automobile, de la déduction pour investissement, de la fiscalité résidentielle, un impôt sur les plus-values (enjeu politique et technique majeur) et des modifications de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Quels sont les autres points à l'ordre du jour de cette législature ?
D'autres dossiers fiscaux sont en préparation pour cette législature. Ces derniers comprennent l'introduction d'amortissements accélérés, la réforme des bonus collectifs, un encadrement des coûts spécifiques à l'employeur, des mesures concernant l'exonération partielle du précompte professionnel (ex. pour le travail en équipes).

Conclusion
La loi-programme 2025 constitue une première étape importante dans une réforme plus large en matière de fiscalité équitable, de politique sociale et de responsabilisation. De nombreuses mesures sont déjà concrètes, mais un approfondissement et des réformes complémentaires sont attendus plus tard cette année.

SOCIAL

Impact des suspensions sur les congés annuels

Que se passe-t-il si votre travailleur tombe malade pendant ses congés annuels ? Peut-il encore prendre ces jours de congés plus tard ? Et qu'en est-il des jours fériés qui coïncident avec la période des congés ?

Retrouvez toutes les réponses dans notre fiche d'information pratique. Scannez le QR code.

Febelgra contribue à la **simplification administrative**

Le ministre David Clarinval a récemment invité tous les secteurs à collaborer activement à la simplification administrative. Chaque secteur élabore des fiches thématiques – emploi, économie, agriculture – formulant des propositions concrètes pour alléger les charges administratives. Ces fiches sont remises séparément au cabinet des ministres.

Febelgra participe également activement à cette concertation. Pour notre secteur, nous mettons notamment en avant les obstacles liés au chômage temporaire des employés, ainsi que d'autres contraintes administratives qui pèsent inutilement sur nos entreprises.. Nous souhaitons ainsi contribuer à une réglementation plus efficace et plus viable pour le secteur.

DURABILITÉ

L'EUDR et votre imprimerie : un schéma étape par étape de vos obligations

Le schéma ci-dessous vous aide à déterminer la manière dont le règlement EUDR s'applique à votre situation. Il vous guide pas à pas à travers les questions essentielles et est lié à des listes de contrôle qui vous aident à remplir vos obligations. Vous découvrirez rapidement quelles sont les exigences de l'EUDR par rapport à votre imprimerie et comment vous devez les mettre en œuvre.

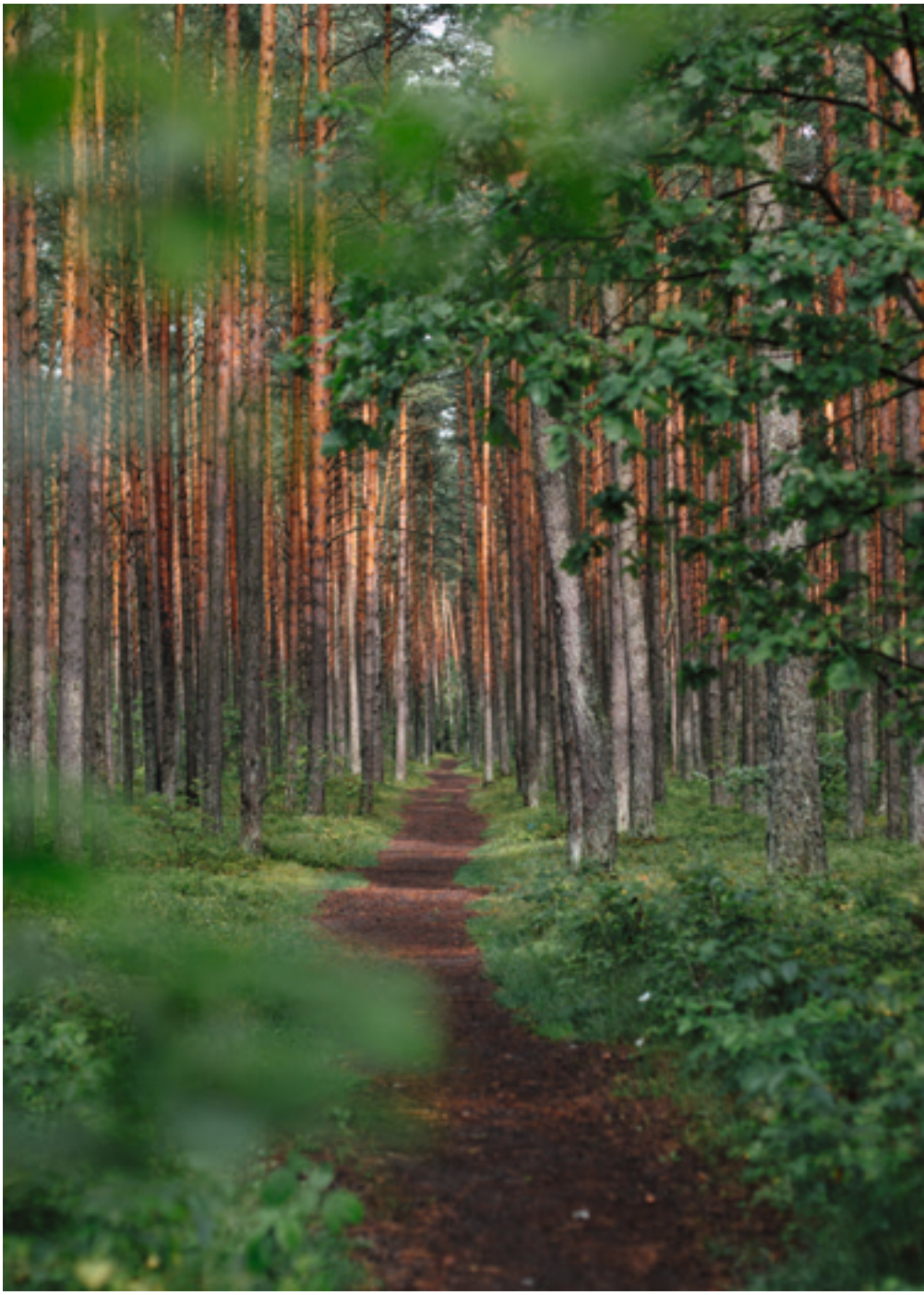

- En tant qu'imprimerie, vous êtes un opérateur économique, sauf si votre client fournit lui-même le papier ou le carton ; dans ce cas, vous êtes considéré comme commerçant.
- DDS fait référence dans le schéma ci-dessous à la Déclaration de Diligence Raisonnée (Due Diligence Statement ou déclaration de conformité).
- Selon le règlement EUDR, vous êtes considéré en tant que PME aussi longtemps que vous ne dépassez pas plus d'un des trois critères suivants à la date du votre bilan :
  - Total du bilan : € 25.000.000 ;
  - Chiffre d'affaires net : € 50.000.000 ;
  - Effectif moyen pendant l'exercice : 250 personnes.

Lorsque vous dépassez deux de ces seuils, vous n'êtes plus une PME mais bien une grande entreprise. L'évaluation ne se fait pas par groupe d'entreprises, mais par plus petite entité.

Votre imprimerie est établie au sein de l'UE et vous achetez du papier dans l'UE

Vous êtes un OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

VOUS ÊTES UNE PME

Oui

Communiquez le numéro de référence DDS du fournisseur

CHECK LIST 2

Non

Effectuez une vérification du fournisseur,référencez le numéro de référence du fournisseur dans la DDS

CHECK LIST 3

Vous êtes un COMMERÇANT

VOUS ÊTES UNE PME

Non

Oui

Conserver l'information

CHECK LIST 1

Votre client peut demander des informations plus détaillées.

CHECKLIST 1

- ◯ Collectez le nom, nom commercial/marque déposée, adresse postale, adresse électronique et, si disponible, adresse web des opérateurs économiques ou commerçants qui vous ont fourni le papier ; les numéros de référence des déclarations de diligence raisonnée ;
- ◯ Collectez le nom,, raison sociale/ marque déposée, adresse postale, adresse électronique et, si disponible, adresse web des opérateurs économiques ou commerçants auxquels vous fournissez vos produits imprimés ;
- ◯ Conservez les données pendant 5 ans.

CHECKLIST 2

- ◯ Mettez à la disposition des autorités, sur demande, le numéro de référence de la déclaration de diligence raisonnée du fournisseur de papier ;
- ◯ Évaluez qu'aucun risque ou seulement un risque négligeable a été identifié ;
- ◯ Communiquez toutes les informations nécessaires pour démontrer la diligence raisonnée dans la chaîne d'approvisionnement (transmettez le numéro de référence à votre client) ;
- ◯ Conservez les données pendant 5 ans ;
- ◯ Fournissez toute nouvelle information pertinente à l'autorité compétente ainsi qu'au prochain opérateur.

CHECKLIST 3

- ◯ Si vous pouvez établir que la diligence raisonnée a été exercée, reportez-vous à la déclaration de diligence raisonnée de votre fournisseur de papier ; *si vous ne pouvez pas établir que la diligence raisonnée a été exercée, passez à la LISTE DE CONTRÔLE 4 ;*
- ◯ Évaluez si aucun risque n'a été identifié ou si un risque négligeable a été identifié ;
- ◯ Mettrez la déclaration de diligence raisonnée à disposition via le système d'information ;
- ◯ Communiquez toutes les informations nécessaires à la chaîne d'approvisionnement pour démontrer la diligence raisonnée ;
- ◯ Maintenez le système de diligence raisonnée (non applicable aux PME) ;
- ◯ Publiez un rapport annuel public (non applicable aux PME) ;
- ◯ Conservez les données pendant 5 ans ;
- ◯ Fournissez toute nouvelle information pertinente à l'autorité compétente ainsi qu'au prochain opérateur.

Votre imprimerie est établie au sein de l'UE et vous achetez du papier en dehors de l'UE

Vous êtes un OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

Vous achetez du papier/carton dans un pays tiers classé comme pays à risque standard ou à haut risque — *Oui* → Diligence raisonnée complète : Émission d'une DDS **CHECK LIST 5**

Non

Vous achetez du papier/carton dans un pays tiers classé comme pays à faible risque — *Oui* → Diligence raisonnée simplifiée : Émission d'une DDS **CHECK LIST 4**

CHECKLIST 4

- ◯ Évaluez la complexité de la chaîne de valeur ; risque de contournement ou de mélange avec des produits d'origine inconnue/standard/à haut risque ; *si un risque existe, passez à la LISTE DE CONTRÔLE 5* ;
- ◯ Si aucun risque n'a été évalué, collectez les informations selon la liste de contrôle '**Informations des exigences complémentaires**' via le code QR ;
- ◯ Évaluez si aucun risque n'a été identifié ou si un risque négligeable a été identifié ;
- ◯ Mettez la déclaration de diligence raisonnée à disposition via le système d'information ;
- ◯ Communiquez toutes les informations nécessaires en aval de la chaîne d'approvisionnement pour démontrer la diligence raisonnée ;
- ◯ Maintenez le système de diligence raisonnée (non applicable aux PME) ;
- ◯ Publiez un rapport annuel public (non applicable aux PME) ;
- ◯ Conservez les données pendant 5 ans ;
- ◯ Fournissez toute nouvelle information pertinente à l'autorité compétente ainsi qu'au prochain opérateur.

CHECKLIST 5

- ◯ Collectez les informations selon la liste de contrôle '**Informations des exigences complémentaires**' via le code QR ;
- ◯ Effectuez une analyse des risques selon la liste de contrôle '**Analyse des risques**' via le code QR ;
- ◯ Évaluez si un risque nul ou négligeable a été identifié ;
- ◯ Si un risque existe, mettre en œuvre des mesures d'atténuation selon la liste de contrôle '**Mesures d'atténuation**' via le code QR ;
- ◯ Mettez la déclaration de diligence raisonnée à disposition via le système d'information ;
- ◯ Communiquez toutes les informations nécessaires en aval de la chaîne d'approvisionnement pour démontrer la diligence raisonnée ;
- ◯ Maintenez le système de diligence raisonnée (sauf PME) ;
- ◯ Publiez un rapport annuel public (sauf PME) ;
- ◯ Conservez les données pendant 5 ans ;
- ◯ Fournissez toute nouvelle information pertinente à l'autorité compétente ainsi qu'au prochain opérateur.

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

Consultez les documents mentionnés dans les listes de contrôle 4 et 5 ici.

RÉTROSPECTIVE D'ÉVÈNEMENTS

Rétrospective sur l'Assemblée Générale
Une soirée magique dans l'emblématique Carré

Le jeudi 19 juin, nous avons tenu notre Assemblée Générale au Carré, un lieu chargé d'histoire et empreint de paillettes. Du pavillon de la Côte d'Or de l'Expo 58 à l'un des clubs les plus célèbres du pays, ce cadre unique s'est révélé parfait pour une combinaison captivante de points formels à l'ordre du jour, de moments surprenants et de précieuses opportunités de réseautage.

L'Assemblée Générale
Le président Denis Geers et le directeur général Marc Vandenbroucke ont accueilli les participants avec un discours d'ouverture chaleureux. Comme à l'accoutumée, les points statutaires ont été traités : la convocation a été confirmée, le rapport 2024 a été approuvé, de même que les comptes annuels 2024 et le budget 2025.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau plusieurs nouveaux membres : AZ Print, Cartamundi, CTA IMT Liège, De Printshop (Clips), GraphicDSIGN, ainsi que notre nouveau « Partner in Creativity », Landa Digital Printing, ont été présentés à l'assemblée.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir une nouvelle administratrice au sein de notre organe d'administration : Kirsten De Dycker, CEO et cofondatrice de Backstage Design & Print et présidente de Fespa Belgium. Nous lui souhaitons un plein succès dans sa nouvelle fonction.

L'assemblée a également octroyé la décharge aux administrateurs et au trésorier pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, nous avons fait nos adieux à quatre administrateurs dévoués : Koen Braem, Marleen Deroost, Geert Gielen et Femke Helon. Nous les remercions sincèrement pour leur engagement de longue date et leur implication au sein de notre fédération.

La partie formelle s'est conclue par un aperçu des campagnes Les Impressionneurs et un avant-goût de nos activités prévues pour l'automne.

Du mentalisme avec une touche d'humour
Après un petit rafraîchissement et quelques bouchées apéritives, place au spectacle avec Lieven Gheysen, alias Gili. Il nous a présenté un show interactif mêlant humour, perspicacité et rebondissements inattendus. Avec son mélange unique de mentalisme et de logique pragmatique, il nous a tous captivé du début à la fin. Sa performance nous a fait rire, nous a émerveillés et a démontré avec brio comment l'inexplicable s'avère souvent étonnamment explicable.

Une clôture musicale
La soirée s'est achevée sur un délicieux Walking dinner, permettant aux collègues d'échanger dans une ambiance décontractée. En fond sonore, les beats du DJ ont assuré une fin de soirée parfaite.

NOUVEAU MEMBRE

GraphicDSIGN

D'une activité complémentaire à un partenaire d'impression du secteur

Ce qui avait commencé comme un exutoire créatif en parallèle d'une carrière dans le secteur graphique est devenu une entreprise d'impression florissante et polyvalente. Bart Leys, gérant de GraphicDSIGN à Weelde, propose depuis plus de quinze ans un travail graphique de qualité avec un service rapide, aux confrères imprimeurs et studios de création.

« C'est en fait un hobby qui a pris de l'ampleur », sourit Bart. Fort de vingt ans d'expérience chez un grand acteur du secteur en tant qu'imprimeur, spécialiste des couleurs et acheteur, il s'est lancé en 2008 comme graphiste en activité complémentaire. En 2012, il fait le grand saut vers l'entrepreneuriat à temps plein. Ce qui n'était à l'origine qu'un bureau graphique avec impression en service annexe est devenu une imprimerie moderne, spécialisée dans les **autocollants, étiquettes, lettrage et impressions grand format**, en petites quantités et avec des délais courts – avec des finitions en interne telles que le letterpress et le marquage à chaud. GraphicDSIGN propose des solutions que l'on ne trouve pas partout.

Un partenaire pour les professionnels
Ce n'est pas un hasard si 70 % de la production est aujourd'hui destinée à d'autres entreprises graphiques. Les agences et imprimeurs qui ne disposent pas en interne de certaines techniques font volontiers appel à Bart. Même des grands noms comme Cartamundi le sollicitent pour des petites séries qu'ils ne peuvent plus produire eux-mêmes.

Bart a délibérément opté pour une structure à taille humaine, axée sur la qualité et la flexibilité, mais sans personnel : « Pas de charges salariales, pas de stress quand c'est plus calme. Bien sûr, cela signifie parfois travailler 7 jours sur 7, mais quand on aime ce qu'on fait, ce n'est pas un sacrifice ». Une stratégie qui porte ses fruits. Il y a deux ans, GraphicDSIGN a déménagé dans un nouvel atelier de 170 m² à Weelde, l'ancien site à Vosselaar étant devenu trop exigu. « On enregistre chaque année une croissance de 5 à 10 %, c'est parfait comme cela. Il ne faut pas voir trop grand », affirme Bart avec pragmatisme.

Une durabilité réfléchie
Bart Leys aborde la durabilité avec un regard critique : « Nous testons régulièrement de nouveaux matériaux durables, mais la qualité n'est pas toujours au rendez-vous. Le papier est et reste un support durable, j'en suis convaincu. Pour les autres matériaux, on essaie surtout de limiter les déchets. Il faut rester réaliste. Une entreprise doit rester économiquement viable, car les coûts sont répercutés sur le client. L'écologie ne doit pas servir d'excuse pour faire exploser les prix. Malheureusement, j'ai souvent l'impression qu'il s'agit surtout de faire de l'argent ».

Tendances
Le chef d'entreprise observe une évolution du monde créatif : « De plus en plus de gens conçoivent eux-mêmes via des outils comme Canva. Et parfois, c'est étonnamment bon ». Il entretient une relation ambivalente avec l'intelligence artificielle : « Aujourd'hui, on ne peut plus l'ignorer. Je l'utilise de manière limitée, par exemple pour des tâches répétitives dans Photoshop. Mais je crois que le savoir-faire de l'artisan prévaut toujours sur l'ordinateur ». Il reste également critique vis-à-vis du mode d'apprentissage de l'IA : « Beaucoup d'images utilisées sont protégées par le droit d'auteur. C'est un véritable défi éthique ».

Un avenir prometteur et familial
Le chef d'entreprise reste optimiste quant à l'avenir du secteur : « Je continue de croire dans l'industrie graphique. Quand je suis sorti de l'école, on me disait que je ne trouverais pas de travail à cause d'internet et de l'ordinateur. Mais voyez où nous en sommes : le secteur a simplement évolué avec son temps. Grâce à la technologie, nous avons aujourd'hui des possibilités inédites. On peut exprimer sa créativité sans limites ». Et cette passion, il la transmet : sa fille termine bientôt sa formation en graphisme et rejoindra l'entreprise familiale. « La relève est assurée », conclut Bart avec un sourire plein de fierté.

QUESTION DU MOIS

Quel est l'avenir de la lettre de voiture CMR papier ?

En Belgique, environ treize imprimeurs sont agréés pour l'impression de lettres de voiture CMR. Parallèlement, le secteur européen des transports se prépare à la numérisation, le règlement eFTI servant de base à l'échange électronique de données de transport, dont l'eCMR. Mais est-ce que tout le monde devra passer à la lettre de voiture CMR numérique cet été ?

Obligation numérique pour les autorités
Le règlement eFTI oblige les autorités à accepter les documents de transport numériques, à condition qu'ils soient transmis via une plateforme eFTI reconnue. Cette obligation devait initialement entrer en vigueur le 1er août 2025, mais a été reportée au 9 juillet 2027 en raison de retards dans le développement par la Commission européenne.

Cela ne signifie pas que les entreprises sont obligées d'utiliser des documents numériques tels que l'eCMR. Le règlement impose uniquement aux autorités gouvernementales d'accepter ces documents. La version papier de la CMR reste donc autorisée et juridiquement valable.

Équivalence juridique
Ce qui changera à partir de juillet 2027, c'est que l'eCMR aura officiellement la même valeur juridique que la CMR papier. Les services gouvernementaux tels que la police, les douanes ou l'inspection devront alors accepter et traiter les lettres de voiture numériques de la même manière que les équivalents papier.

Liberté de choix
Les transporteurs et les clients pourront continuer à choisir de travailler de manière numérique ou sur papier. La version papier reste autorisée et continuera d'exister pour le moment.

En pratique, les clients peuvent exiger contractuellement l'usage d'une eCMR, mais il s'agit d'un accord commercial et non d'une obligation légale.

Il est probable que la demande de CMR papier diminue avec le temps, car les plateformes eFTI s'intègrent de mieux en mieux aux systèmes logiciels existants, et le partage numérique des données de transport devient plus simple et plus sécurisé.

Exception
Actuellement, l'utilisation de l'eCMR n'est obligatoire que pour le transport de déchets en Flandre. Dans tous les autres cas, son utilisation est facultative, à condition que le document soit partagé via une plateforme reconnue.

Et l'avenir de la CMR papier ?
Selon le SPF Mobilité, il n'est pas encore prévu de supprimer complètement la CMR papier. La Commission européenne évaluera en 2029 si une obligation numérique est souhaitable, mais un éventuel déploiement prendrait encore plusieurs années.

Conclusion
Non, les entreprises ne sont pas obligées de passer à l'eCMR à partir de cet été. La lettre de voiture papier restera autorisée pour l'instant. La CMR numérique sera introduite comme une alternative équivalente, mais les entreprises conserveront leur liberté de choix. Les gouvernements ne seront tenus d'accepter les lettres de voiture numériques qu'à partir du 9 juillet 2027, sans qu'aucune obligation ne s'applique aux entreprises à ce stade.

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

JURIDIQUE

Contester les factures Peppol : que faire en cas de désaccord ?

Contester une facture Peppol : que faire en cas de désaccord ?
À partir du 1er janvier 2026, toutes les entreprises assujetties à la TVA en Belgique seront tenues d'utiliser des factures électroniques structurées pour les transactions B2B. Ces factures seront échangées directement via le réseau Peppol entre les logiciels comptables de l'expéditeur et du destinataire.

Nous insistons depuis un certain temps sur l'importance de s'y préparer dès à présent. Les entreprises ont tout intérêt à investir à temps dans un logiciel comptable compatible avec Peppol, qui offre les fonctionnalités nécessaires au traitement et au contrôle corrects des factures entrantes.

Que faire si vous n'êtes pas d'accord avec une facture reçue ?
Selon le droit commercial belge, une entreprise qui conteste une facture reçue doit en faire opposition de manière active et dans les délais. Si ce n'est pas fait, la facture est considérée comme acceptée tacitement. Cette règle s'applique également aux factures électroniques reçues via le réseau Peppol.

Peppol ne propose pas un mécanisme intégré de contestation
Le réseau Peppol lui-même ne propose pas de fonctionnalité standard de contestation des factures. La disponibilité de cette option dépend de votre logiciel comptable. Certains logiciels permettent d'approuver ou de rejeter explicitement les factures avant leur comptabilisation. C'est un moyen pratique et efficace d'enregistrer et de communiquer correctement toute contestation.

Votre logiciel ne propose pas cette fonction ? Dans ce cas, vous devez passer par la procédure classique de contestation écrite formelle, de préférence par e-mail ou par lettre recommandée. Mentionnez toujours clairement le numéro de facture, la date et le motif de votre contestation.

Conseil : optez pour un logiciel avec options de contestation
Lors du choix de votre logiciel comptable, il est fortement recommandé de vérifier s'il offre des options de vérification, d'approbation ou de rejet des factures entrantes. Cela permet d'éviter les malentendus et garantit une traçabilité claire des communications.

En résumé : contestez à temps, argumentez clairement votre position et assurez-vous que vos processus numériques sont adaptés à cette fin. Vous éviterez ainsi les mauvaises surprises lorsque l'obligation de facturation électronique entrera en vigueur.

Des questions ? Contactez marc.vandenbroucke@febelgra.be

ACTIVITÉS

Évènements d'automne

Alors que nous clôturons le printemps avec notre Assemblée Générale, les préparatifs pour l'automne battent déjà leur plein en coulisses. Après l'été, une nouvelle série d'événements captivants et inspirants est au programme. Plus d'infos bientôt sur notre site web et nos réseaux sociaux !

PrintBar Limbourg & Brabant

Empack Mechelen

PrintBar Flandre Occidentale

Meet & Learn

© Martin Corlazzoli

Expo : Typefaces

Le musée de l'Industrie à Gand

11.07.25 – 22.02.26

L'exposition Typefaces vous plonge dans l'univers d'un atelier d'impression et retrace l'histoire fascinante des lettres en bois depuis le 19e siècle.

Des polices surprenantes du résident Jan Vermandere aux revivals numériques réalisés par les étudiants de LUCA, en passant par les recherches approfondies de Jo De Baerdemaeker sur les origines et l'évolution de la typographie, sans oublier un espace de création ouvert où chacun peut expérimenter : Typefaces célèbre la puissance et la beauté de la typographie sous toutes ses formes. Un incontournable !
Du 11 juillet au 22 février 2026 au musée de l'Industrie à Gand.
Billets et infos via le QR code.

SALAIRES ET INDICES

update **chiffres**

	Indice santé	Indice lissé
déc 24	133,73	130,42
jan 25	135,52	131,18
fév 25	135,79	131,87
mar 25	135,91	132,53
avr 25	134,77	132,79
mai 25	134,54	132,55

Prévision de l'index

Ouvriers CP 130
Juillet 2025 : 1,43%

Employés CP 200
Janvier 2026 : 1,64%

Vous pouvez consultez les chiffres les plus récents sur notre site web :

Pourcentages onss

à partir du 01.01.2025	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 trav	10-19 trav	≥ 20 trav	<10 trav	10-19 trav	≥ 20 trav
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	11,17	12,86	12,91	5,60	7,29	7,34
Fonds de sécurité d'existence	1,46	1,76	1,76	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	**32,51**	**34,50**	**34,55**	**25,71**	**27,40**	**27,45**

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.01.2025	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPES		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2103	21,03%	1,3032	30,32%	1,5130	51,30%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0238	2,38%	0,0246	2,46%	0,0246	2,46%
Charges sociales	1,5313	53,13%	1,5313	53,13%	1,5313	53,13%
Charges sociales salariales	**1,8771**	**87,71%**	**2,0202**	**102,02%**	**2,3415**	**134,15%**

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Charges sociales employés (CP 200)

à partir du 01.01.2025	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2703	27,03%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0906	9,06%
Charges sociales	1,3114	31,14%
Charges sociales salariales	**1,7561**	**75,61%**

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de € 250 (employé à temps-plein) et la prime de € 250 (introduction en 2016).

Indice salarial*

Année	Date	Index
2025	01.01.2025	213,74
2024	01.04.2024	208,47
	01.01.2024	204,43
2023	01.02.2023	202,89
2022	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
	01.01.2022	180,43

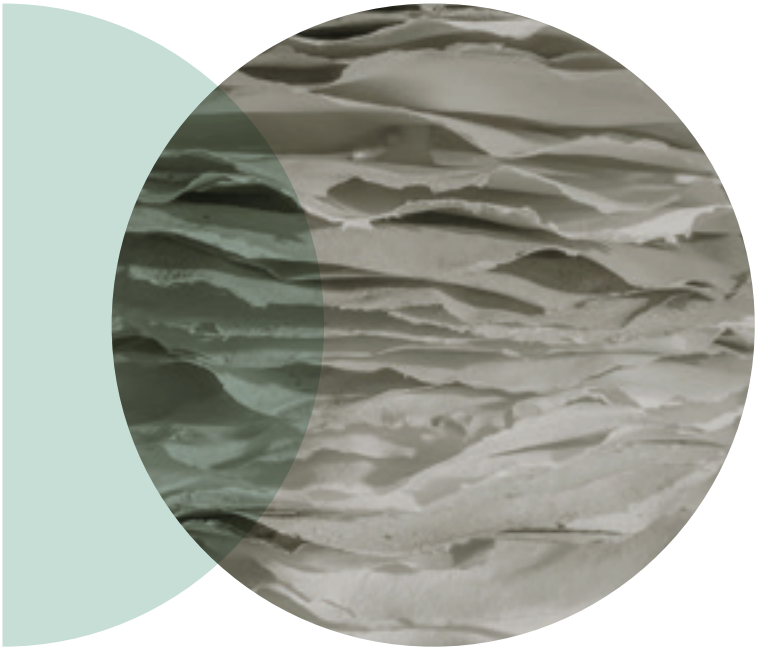

*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier

Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
31.05.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
30.04.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
31.03.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
28.02.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
31.01.2025	352,91	354,90	364,62	353,37	375,88
31.12.2024	356,36	356,65	367,10	355,59	378,60
30.11.2024	359,81	360,15	367,10	355,59	378,60
31.10.2024	359,81	361,02	367,10	355,59	378,60
30.09.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.07.2024	361,54	366,26	366,65	354,70	378,60
30.06.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.05.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.
Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI.
Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

EN BREF

Les consommateurs belges veulent des emballages plus durables : le papier, le carton et le verre en tête de ligne

Le papier et le carton sont les grands favoris des consommateurs belges en matière d'emballages durables. C'est ce qui ressort d'une étude récente commandée par Papier.be et son homologue européen, Two Sides. Pas moins de 4 Belges sur 10 considèrent ces matériaux comme étant les meilleurs choix pour l'environnement, suivis par le verre.

Leurs atouts ? La recyclabilité, le respect de l'environnement et la facilité d'utilisation. Papier, carton et verre obtiennent les meilleurs scores pour ces critères et bénéficient d'une grande confiance de la part des consommateurs.

L'étude montre également que l'emballage joue un rôle de plus en plus important dans les décisions d'achat. Ainsi, 35 % des Belges déclarent éviter les magasins utilisant beaucoup d'emballages non durables. 34 % affirment même qu'ils ont déjà changé de marque pour cette raison. Fait marquant : beaucoup de personnes sont prêtes à payer davantage pour des produits durablement emballés.

« Les consommateurs veulent des emballages faciles à recycler, et donc meilleurs pour la planète. Les Belges sont prêts à faire des efforts dans leur choix de marques et de points de vente. Ils attendent dès lors que les marques et les supermarchés s'engagent encore davantage pour des emballages facilement recyclables et issus de ressources renouvelables. C'est là le principal atout des emballages en papier et en carton, qui, de par leur matière première, leur processus de production et leur recyclabilité, sont un exemple parfait d'économie circulaire », déclare Firmin François, président de Papier.be.

Le groupe d'impression Reproduct se développe

Le groupe d'impression gantois Reproduct, dirigé par l'entrepreneur Didier Martens, a récemment repris Kopie Deleye à Roulers ainsi que Top Copy à Gand. Kopie Deleye,

imprimerie numérique comptant plus de 30 ans d'expérience, a été cédée par la famille Vinckier-Deleye. L'équipe en place reste active, avec Tom Vinckier comme responsable opérationnel.

En parallèle, Reproduct fusionne également avec Top Copy, une référence depuis 1990 en matière de solutions d'impression pour les écoles et les associations d'étudiants, ainsi que les universités. Là aussi, toute l'équipe reste en poste, ce qui garantit la continuité à tout moment.

Avec cette acquisition, Reproduct renforce sa position sur le marché

de l'enseignement. Le groupe est déjà actif à Gand (avec Reproduct, Dunant Print et Basicdesign) ainsi qu'à Mortsel (Qua-3).

Source : Nouvelles Graphiques.

Partagez vos actualités !

Vous avez une nouvelle – grande ou petite – à annoncer ? Faites-le-nous savoir et partagez votre actualité avec le secteur ! Envoyez votre message à notre rédaction via le info@febelgra.be et ajoutez cette adresse à votre liste de presse.

FOCUS SUR LE PAPIER

MultiDesign® Rough

MultiDesign Rough 1.5 Soft White
Là où le caractère et la qualité se rencontrent.

MultiDesign Rough 1.5 Soft White n'est pas un simple papier offset haut de gamme. C'est un papier qui se distingue sans en faire trop : avec une texture perceptible, un fort bouffant (1,5) et une douce teinte blanche qui ajoute de la profondeur aux récits. Grâce à son traitement de surface unique, il garantit une reproduction d'une netteté exceptionnelle, aussi bien en offset qu'en impression jet d'encre ou laser.

Disponible en plusieurs variantes – de l'Original Soft White plus subtil (1,3) au Volume Soft White plus expressif (1,85) – MultiDesign offre une flexibilité sans compromis sur l'élégance.

Pour les éditeurs, graphistes et imprimeurs qui optent pour un papier qui ne se contente pas de porter le contenu, mais l'enrichit de façon tangible.

Pour ceux qui croient que le toucher fait aussi la différence.

First Impression est imprimé sur du **MultiDesign Rough 1.5 Soft White 120 g/m²**.
La couverture est imprimée sur du **MultiDesign Rough 1.5 Soft White 240 g/m²**.

Partners in Creativity

EASYPAY GROUP INNOVATION IN HR | Monizze | antalis | SELECT people | artience TOYO INK EUROPE

Lab9 PRO | OUD PAPIER JOZEF MICHEL | Canon | VINK | DATALINE | WINTER & COMPANY

IGEPA | SARPI VEOLIA | PAPYRUS | HEIDELBERG | Landa DIGITAL PRINTING